

**Appel à candidatures pour la mise à disposition sous commodat de carrière de parcelles agricoles situées dans la Réserve naturelle domaniale « Le Chaffour » à Marchin et dans la Réserve naturelle domaniale « La Carrière de State et le Tienne aux Grives » à Marchin à des agriculteurs**

Le Département de la Nature et des forêts lance un appel à candidature pour la mise à disposition d'un lot unique de 2 parcelles agricoles appartenant à la Commune de Marchin et situées dans la Réserve naturelle domaniale « Le Chaffour » à Marchin et dans la Réserve naturelle domaniale « La Carrière de State et le Tienne aux Grives » à Marchin via le cahier des charges **RW-SPW-ARNE-DAFoR-2025/6**.

Le cahier des charges est consultable sur le site: <https://agencedufoncieragricole.wallonie.be/>

Un exemplaire peut être obtenu en adressant un mail à [agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be](mailto:agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be)

La mise à disposition se fera via le commodat de carrière.

Les 2 parcelles concernées sont reprises dans le tableau ci-dessous et **réparties en 1 lot unique** :

| LOT UNIQUE   | Division | Commune | Contenances |    |    | Cadaastre (section et numéro) | Nature  | Région agricole |
|--------------|----------|---------|-------------|----|----|-------------------------------|---------|-----------------|
|              |          |         | Ha          | a  | Ca |                               |         |                 |
| Parcelle n°1 | Marchin  | Marchin | 0           | 80 | 00 | C 597A                        | Prairie | Condroz         |
| Parcelle n°2 | Marchin  | Marchin | 0           | 85 | 00 | C 269K/pie                    | Prairie | Condroz         |

**Modalités de soumission**

Toute personne intéressée par la mise à disposition du lot proposé peut remettre sa candidature. Un modèle de soumission est disponible en annexe 3 du cahier des charges.

Les soumissions sont transmises comme suit :

1° soit envoyées par pli postal recommandé, libellé au nom de **la Région Wallonne (SPW-ARNE) - Direction de l'Aménagement foncier rural (DAFoR), sise au 7 Avenue Prince de Liège à 5100 Namur (Jambes), à l'attention de Monsieur Marc Thirion, Directeur**. Le pli contient une ou plusieurs enveloppe(s) scellée(s), portant la mention : « **soumission pour la mise à disposition des parcelles cadastrées sous MARCHIN– 1<sup>ère</sup> division – MARCHIN, section C numéros 579A et 269K/pie** » ;

2° soit déposées sous enveloppe scellée portant la mention : « ***soumission pour la mise à disposition des parcelles cadastrées sous MARCHIN– 1<sup>ère</sup> division – MARCHIN, section C numéros 579A et 269K/pie*** » à la Région Wallonne (SPW-ARNE) - Direction de l'Aménagement foncier rural (DAFoR), sise au 7 Avenue Prince de Liège à 5100 Namur (Jambes), à l'attention de Monsieur Marc Thirion, Directeur, contre accusé de réception ;

3° soit envoyées en format .pdf par courrier électronique à l'adresse [agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be](mailto:agencedufoncieragricole@spw.wallonie.be) . L'objet du courrier électronique est libellé comme suit : « ***soumission pour la mise à disposition des parcelles cadastrées sous MARCHIN– 1<sup>ère</sup> division – MARCHIN, section C numéros 579A et 269K/pie*** »

Les soumissions sont transmises pour le **29 avril 2025, 16 heures au plus tard**. Les soumissions parvenues tardivement ne sont pas acceptées.